



Examen professionnel d'agent social principal de 2^e classe (par voie d'avancement de grade)

NOTE D'INFORMATION AUX CANDIDATS

1 ■ Nouveau calendrier

Période de retrait des dossiers :
du 12 mai au 15 juillet 2020

Date limite de dépôt des dossiers :
23 juillet 2020

2 ■ Comment s'inscrire ?

Dans la période de confinement, le retrait de dossier sous format papier à l'accueil du CDG ou par voie postale n'est pas possible.

Vous devez donc obligatoirement vous **préinscrire** sur le site internet du CDG de Seine-et-Marne **avant le 15 juillet 2020** sur : <https://www.agirhe-concours.fr/index.aspx?dep=77>

3 ■ Comment transmettre mon dossier au CDG de Seine-et-Marne ?

Attention, suite aux contraintes de la crise sanitaire, l'envoi des dossiers par voie postale (cachet de la Poste faisant foi) est toujours possible mais déconseillé. Il est donc préférable de privilégier :

- **le dépôt sur votre espace sécurisé**

Après validation de votre email, vous pouvez **déposer votre dossier d'inscription ainsi que les pièces justificatives demandées,**

Ou

- par **messagerie électronique** à l'adresse suivante : concours@cdg77.fr.

Attention : même si votre dossier est incomplet (état des services manquant par exemple), retournez-le au Centre de gestion de Seine-et-Marne avant le 23 juillet 2020.

En effet les pièces manquantes pourront être envoyées jusqu'au jour du jury d'admission soit le 17 décembre 2020 en application de l'article 19 du décret n° 2020-437 du 16 avril 2020.

Enfin, le CDG de Seine-et-Marne pourra, lors de l'étude de votre dossier, vous demander un complément de pièce(s) ou le valider via votre espace sécurisé.